

RAPPORT ANNUEL 2020 2021





QUÉBEC, SEPTEMBRE 2021

Monsieur François Paradis Président de l'Assemblée nationale du Québec Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

La ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, **Danielle McCann**

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2021

Madame Danielle McCann Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Le Président,

Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C.

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2021

Dr Diane Legault Présidente Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les activités réalisées au cours de la période comprise entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,

Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C.

TABLE DES , MATIÈRES

L'ORDRE

Presentation	
Mot du président et de la directrice générale	4
Gouvernance	
Comité de gouvernance et de ressources humaines	10
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie	10
Comité d'audit	
Mot des administrateurs nommés	
Comité de l'inspection professionnelle préventive	12
Bureau du syndic	
Enquêtes et poursuites (Ch. VII Code des professions)	
Comité de révision des décisions du bureau du syndic	
Conseil d'arbitrage	
Conseil de discipline	
Comité de la formation	
Comité de révision des demandes d'équivalence	21
Normes professionnelles	
Employés de l'Ordre	
Rôle sociétal et communications	23
LES MEMBRES	
Formation continue	26
Assurance responsabilité professionnelle	28
Fonds d'indemnisation	29
Renseignements généraux sur les membres	30
Reconnaissance des équivalences	
LES ÉTATS FINANCIERS	
	2.5
États financiers	

PRÉSENTATION DE L'ORDRE

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec est un ordre professionnel consacré à la gestion, à la gouvernance ainsi qu'au conseil en management.

À travers ses 1750 membres et ses titres Adm.A. et C.M.C., l'Ordre s'est donné la mission de rassembler et accompagner les administrateurs, les gestionnaires professionnels et les conseillers en management qui s'engagent à exceller dans leur pratique pour mieux protéger les organisations et les clients.

NOTRE MISSION

Rassembler et accompagner les administrateurs, les gestionnaires professionnels et les conseillers en management qui s'engagent à exceller dans leur pratique pour mieux protéger les organisations et les clients.

NOTRE VISION

> Multiplier les organisations conseillées, dirigées et administrées par des professionnels ayant à cœur la saine gouvernance et la gestion responsable.

NOS PROMESSES

Valoriser l'excellence en gestion, en gouvernance et en conseil en management.

Démontrer la valeur de nos titres professionnels.

Développer le sentiment d'appartenance à l'Ordre et la fierté de porter nos titres.

NOS VALEURS

- **COHÉRENCE** : l'Ordre privilégie une approche des problématiques selon un esprit logique, exempt de contradictions dans les directions et les décisions prises.
- **COLLABORATION**: l'Ordre favorise le travail en collaboration et les réflexions concertées afin de privilégier l'atteinte des objectifs fixés.
- **CONFIANCE** : l'Ordre veille à susciter un sentiment de sécurité à l'égard du public, notamment en prenant des décisions visant l'atteinte des objectifs de l'Ordre et la protection du public.
- **COURAGE** : l'Ordre s'estime en mesure de repenser les façons de faire, d'oser des idées originales et nouvelles et de tenter des actions difficiles.
- **SIMPLICITÉ**: l'Ordre choisit de s'organiser de manière peu compliquée et spontanée dans le but de garder l'exécution des décisions simples pour l'équipe et pour les membres.

Plan de développement 2020-2022

Afin de réaliser pleinement sa mission, l'Ordre des Adm.A. a élaboré un plan de développement. Celui-ci s'inscrit dans la suite du plan de relance amorcé en 2017 et du plan de continuité qui a suivi en 2018. Accroître le membership permettra à l'Ordre d'étendre sa portée et d'assurer une plus grande protection du public.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ DE L'ORDRE ET DU TITRE Adm.A.

Objectif : être crédible et reconnu.

- Renforcer l'image de marque « Adm.A. ».
- Assurer la présence de l'Ordre auprès de la relève Adm.A. dans les universités.
- Valoriser l'apport des gestionnaires professionnels au sein des organisations.
- Provoquer les opportunités pour le développement de la profession.

PRIORITÉ TACTIQUE

ACCÉLERER LA CROISSANCE DU MEMBERSHIP

Objectif: atteindre un nombre de membres significatif.

- Accentuer l'attraction envers le titre Adm.A.
- Créer un esprit de communauté entre les membres.
- Solidifier les liens entre les membres et l'Ordre.
- Accompagner les gestionnaires professionnels dans leur pratique.

PRIORITÉ ORGANISATIONNELLE

VEILLER À UNE GESTION ET UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DE L'ORDRE

Objectif: permettre à l'Ordre de s'appuyer sur des bases solides au niveau de sa gestion.

- Effectuer les changements réglementaires prioritaires.
- · Maintenir un milieu de travail sain.
- S'assurer d'une gestion saine et intégrée des risques.

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

POURSUIVRE LES TRAVAUX MALGRÉ LES PERTURBATIONS

Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C. | Francine Sabourin, Adm.A.

L'année 2020, qui amorçait une nouvelle décennie, restera surtout comme une année charnière du fait de l'épidémie de COVID-19. Cependant, l'année 2021 sera probablement plus marquante en ce qui concerne l'évolution de nos milieux professionnels et nos capacités d'adaptation. Les différents essais, balbutiements et tournants engendrés l'an dernier par cette situation sanitaire aux multiples impacts, vont continuer à faire leurs preuves pendant les mois à venir. Certains seront abandonnés, d'autres vont certainement transformer durablement nos professions.

Le conseil d'administration de l'Ordre a suivi de près les impacts possibles que le confinement imposé par la pandémie pouvait avoir pour l'Ordre et sa mission de protection du public. Malgré les conditions, il fut évident pour tous que nous devions poursuivre le travail afin d'outiller gestionnaires, consultants et administrateurs aux nouvelles donnes et réalités.

SE FORMER POUR S'ADAPTER

Les professionnels sont désormais nombreux à exercer leurs fonctions à distance, à distance de leurs employés et collaborateurs, à distance de leurs partenaires et fournisseurs, à distance de leurs conseils d'administration ou de toute autre partie prenante. D'ailleurs, l'équipe de l'Ordre a aussi dû apprendre à évoluer en mode télétravail. Des ajustements ont été nécessaires, mais l'équipe a su prendre son rythme rapidement.

Pourtant, cette situation a aussi permis des « rapprochements » en permettant de se concentrer sur l'essentiel, sur les actions et processus qui comptent, sur les décisions qui transforment vite ce qui doit l'être, sur les qualités personnelles et collatérales des collaborateurs. Les gestionnaires conservent un rôle de premier plan pour maintenir les liens au sein des

organisations. On a pu voir qu'ils se sentaient impliqués et concernés. Beaucoup ont aussi décidé de se former pour être en mesure de répondre aux nouveaux enjeux.

Nous avons voulu être présents pour nos membres dans cette situation sans précédent. C'est pourquoi l'Ordre a poursuivi le développement de son offre de formations en ligne afin de couvrir les nouveaux besoins et de conserver des rencontres à taille humaine entre membres pour faciliter dialogues et partages. À travers le développement de 11 activités, nous avons réussi à offrir gratuitement une vingtaine d'heures de formation. Et nous sommes plus que satisfaits des résultats, ayant réussi à former près de 1 000 gestionnaires à distance. Plus de 1 280 personnes ont plutôt opté pour des formations en ligne pré-enregistrées. Ces résultats extraordinaires nous permettent de compter plus de 2 260 inscriptions.

Le microsite formationgestionquebec.com offre également deux formations gratuites. La plus récente, lancée en novembre 2020, a pour objectif d'outiller les gestionnaires afin de prévenir les situations de harcèlement en milieu de travail, situations qui peuvent également survenir dans le cadre du télétravail. D'autres outils sont également proposés, dont un quide avec des exemples clairs et réalistes.

Le congrès 2020, s'articulant autant du rôle du gestionnaire responsable, fut un grand succès. C'est à travers leur écran que les participants ont pu échanger, réfléchir, mais aussi apprendre quelques astuces pour tendre vers une gestion responsable sans pour autant sacrifier ni les enjeux de pérennité ni les besoins d'innovation des organisations.

DÉCIDER AVEC SA TÊTE, SON CŒUR ET SON INSTINCT

L'Ordre a aussi, au courant de la dernière année, lancé une nouvelle campagne de notoriété sur les réseaux sociaux,





LinkedIn principalement, afin de poursuivre la stratégie qui vise à valoriser les gestionnaires professionnels Adm.A. et à interpeller et convaincre les gestionnaires non membres.

L'objectif de cette édition était de mettre l'accent sur la personne du gestionnaire, sur sa façon d'utiliser ses compétences interpersonnelles et ses valeurs.

En effet, les gestionnaires doivent prendre des décisions en mettant de l'avant plusieurs valeurs et qualités. Ils doivent réfléchir avec leur tête, mitiger avec leur cœur, mais aussi, montrer leur énergie, «ce qu'ils ont dans le ventre».

Six membres ont accepté de donner de leur temps et de prêter leur image pour incarner ces gestionnaires. Des mots évocateurs ont été choisis pour illustrer quelle qualité un gestionnaire peut mettre de l'avant ou sur quelle valeur il peut se reposer pour prendre ses décisions et intervenir.

L'année passée nous a aussi permis de poursuivre notre avancée sur le chemin de la croissance du membership. Étant pleinement convaincus que notre rôle de protection du public sera mieux accompli en accompagnant le plus d'administrateurs, de gestionnaires et de conseillers en management possible, nous pensons et agissons afin de compter davantage d'Adm.A. au sein des organisations du Québec. C'est en actualisant nos orientations stratégiques, et les actions qui en découlent, que nous avons réussi à enregistrer une 4e année de croissance. Depuis les deux dernières années, nous avons recruté plus de 300 nouveaux membres annuellement. Nous avons travaillé à rejoindre les forces actives (55 ans et moins) du monde de la gestion qui représentent aujourd'hui 65% du membership en comparaison de moins de 50 % en 2018. En quatre ans, l'Ordre connaît une augmentation de 30% de son membership.

ENSEMBLE, POURSUIVRE L'ASCENSION

Cette belle lancée doit se poursuivre et c'est exactement là que réside le prochain défi. C'est à nous tous, membres, équipe de la permanence et C.A., de faire en sorte que cette ascension persiste voire s'accélère. Oui, l'Ordre a travaillé fort et devra travailler encore fort, mais avec la complicité des membres, le pari est gagnant à coup sûr. Nous, les membres, nous pouvons faire la différence par notre rayonnement, par nos actions professionnelles et par notre gestion responsable.



Cette progression se traduit aussi par une amélioration significative de notre situation financière. Pour une 1ère année depuis 2015, aucune cotisation spéciale n'a été demandée aux membres. Une gestion serrée et responsable a permis de dégager un excédent nous permettant de consolider un peu plus le Fonds d'administration générale. Pour avoir les moyens de nos ambitions, nous sommes pleinement conscients que l'amélioration en continu de notre situation financière doit rester une priorité.

Nous travaillons à nous faire voir et reconnaitre sans pour autant négliger l'encadrement de nos membres ni nos obligations. C'est pourquoi certains changements sont en cours au niveau réglementaire. Nous veilllons toujours à l'actualisation de nos règlements et à nous assurer que nos pratiques restent adaptées à la pratique professionnelle de nos membres.

En bref, l'année qui s'est terminée le 31 mars 2021 a, malgré plusieurs craintes légitimes en début d'année, réussi à nous démontrer que les actions entreprises portent fruit. Une belle progression du membership, des finances désormais saines et une organisation de plus en plus visible qui parvient à outiller les administrateurs et les gestionnaires, en sont des illustrations claires.

UNE NOTE PLUS PERSONNELLE DU PRÉSIDENT

Mon passage au C.A. de l'Ordre, qui a pris fin le 17 juin 2021, m'a permis de mesurer toute la fierté des membres de l'Ordre ainsi que leur engagement à appliquer une gestion et une gouvernance responsables dans leurs organisations et chez leurs clients.

J'ai aussi pu constater que, si nous travaillons tous dans la même direction, tout est possible pour l'Ordre chargé d'encadrer la gestion et la gouvernance au Québec... NOTRE Ordre. Il reste une grande place à prendre pour le monde de la gestion et de la gouvernance afin que les professionnels soient connus et reconnus. Alors, les travaux doivent se poursuivre!

Merci à tous ceux qui ont mis l'épaule à la roue pendant mon mandat à l'Ordre. Merci d'y avoir cru et de continuer d'y croire.

GOUVERNANCE DE L'ORDRE

Le président et les administrateurs de l'Ordre agissent à titre bénévole et ne reçoivent aucune rémunération.



		Entrée en fonction la plus récente	Nbr. de mandats	Assiduité
Jacques Cusson	Administrateur	16 juin 2017	2e mandat	Ordinaires: 8/8
Adm.A., F.C.M.C.	Élu Région II*		consécutif	Extraordinaires : 16/16

Président du C.A., élu au sein du C.A. le 10 juin 2019 pour un 2^e mandat consécutif de 2 ans. Membre du comité d'admission.

Membre du comité de gouvernance et ressources humaines jusqu'au 27 novembre 2020.



		la plus récente	mandats	Assiduité
M ^e Alexandre Bellemare	Administrateur Élu Région III	28 mai 2019	2º mandat consécutif	Ordinaires : 8/8 Extraordinaires : 16/16
CPA, CMA, Adm.A.				

Vice-président du C.A. (depuis le 27 novembre 2020) | Trésorier du C.A. (du 12 juin au 27 novembre 2020). Membre du comité d'audit (jusqu'au 27 novembre 2020) | Membre du comité du fonds d'indemnisation. Membre du comité de gouvernance et ressources humaines (depuis le 27 novembre 2020).



		Entrée en fonction la plus récente	Nbr. de mandats	Assiduité
Luc Caron	Administratreur	2 septembre 2020	1 ^{er} mandat	Ordinaires : 5/5
Adm.A., C.M.C.	Coopté Région I			Extraordinaires : 8/8

Trésorier du C.A. (depuis le 27 novembre 2020).

Membre du comité d'audit (depuis le 27 novembre 2020).



		Entrée en fonction la plus récente	Nbr. de mandats	Assiduité
Michelle Laberge	Administratrice	2 septembre 2020	1er mandat	Ordinaires : 5/5
Adm.A.	Cooptée Région III			Extraordinaires: 8/8

	É
	Λ

		Entrée en fonction la plus récente	Nbr. de mandats	Assiduité
Étienne Lalonde Adm.A.	Administrateur Coopté Région III	31 mai 2019 Démission le 28 avril 2020	1 ^{er} mandat	Ordinaires : 0/0 Extraordinaires : 0/0
Membre du comité de a	nouvernance et ressources h	umaines (iusqu'au 28 avri	1 2020)	

FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les administrateurs ont suivi les quatre formations suivantes :

Rôle d'un Conseil d'administration

Gouvernance et éthique

Égalité entre les hommes et les femmes

Gestion de la diversité ethnoculturelle



		Entrée en fonction la plus récente	Nbr. de mandats	Assiduité
Sonia Nadège Ngouomo Likibi CRHA, Adm.A.	Administratrice Élue Région III	28 mai 2019	1 ^{er} mandat	Ordinaires : 8/8 Extraordinaires : 16/16
Membre du comité de gouvernance et ressources humaines.				

		Entrée en fonction la plus récente	Nbr. de mandats	Assiduité
Louise Rochette	Administratrice	16 juin 2017	3 ^e mandat	Ordinaires : 8/8
CPA, CA, Adm.A.	Élue Région I		consécutif	Extraordinaires.: 16/16

Trésorière du C.A. (jusqu'au 12 juin 2020).

Membre du comité d'audit.

Membre du comité du Fonds d'indemnisation.



		Entrée en fonction la plus récente	Nbr. de mandats	Assiduité
Louis-Marie	Administrateur	9 septembre 2017	2 ^e mandat	Ordinaires : 8/8
Bissonnette	Nommé par l'OPQ		consécutif	Extraordinaires : 16/16

Membre du comité d'audit | Membre du comité de révision des décisions du syndic. Membre du comité du Fonds d'indemnisation.

Membre du comité de gouvernance et ressources humaines (depuis le 27 novembre 2020).



		Entrée en fonction la plus récente	Nbr. de mandats	Assiduité	
Jean-Luc Henry	Administrateur	10 juin 2019	1er mandat	Ordinaires : 8/8	
	Nommé par l'OPQ			Extraordinaires : 16/16	
Membre du comité de	Membre du comité de gouvernance et ressources humaines (jusqu'au 27 novembre 2020).				



		Entrée en fonction la plus récente	Nbr. de mandats	Assiduité
Diane Pilotte	Administratrice	10 juin 2019	1 ^{er} mandat	Ordinaires : 7/8
ood	Nommée par l'OPQ			Extraordinaires : 16/16

Membre du comité d'inspection professionnelle préventive.

Région électorale II : Montérégie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides et extérieur du Québec.

Région électorale III : Montréal et Laval.

^{*} **Région électorale I** : Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Capitale-Nationale, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Estrie et Centre-du-Québec.

NOMBRE DE SÉANCES TENUES DURANT L'EXERCICE

Séances ordinaires (par visioconférence)	8
Séances extraordinaires par courriel	16

RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DOSSIERS STRATÉGIQUES

Adoption du plan de développement 2020-2022 et de son plan d'action 2020-2021.

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- Adoption mensuelle des demandes de permis et des demandes d'équivalence.
- Constatation des démissions et adoption des radiations du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut de payer la cotisation annuelle.
- Adoption du programme d'inspection professionnelle préventive.
- Adoption de la fin du programme d'assurance médicaments collective offerte aux membres.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- Cooptation de deux administrateurs.
- Nomination de membres à différents comités de l'Ordre.
- Approbation de tous les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration.
- Résolutions concernant des demandes de subvention.
- Adoption d'une offre spéciale pour la cotisation régulière lors du renouvellement 2020-2021 (programme ambassadeur).

DOSSIERS RELATIFS AUX FINANCES

- Adoption du budget 2020-2021.
- Adoption des états financiers audités.
- Adoption d'une recommandation aux membres présents à l'assemblée générale annuelle des membres pour le renouvellement du mandat des auditeurs pour les états financiers 2020-2021.
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'un maintien de la cotisation annuelle 2021-2022 au tarif de la cotisation annuelle 2020-2021.
- Adoption d'une cotisation supplémentaire de 10 \$ par membre pour les trois prochaines années afin de consolider le Fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2020 s'est tenue par visioconférence le 18 novembre en présence de 58 membres.

Principaux sujets

- Bilan de la dernière année.
- · Situation financière de l'Ordre.
- Consultation sur la cotisation 2021-2022.

Le rapport annuel 2020-2021 sera présenté le 17 novembre 2021 lors de l'assemblée générale annuelle.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET SANCTIONS

- Le Code d'éthique et de déontologie existe depuis le 25 janvier 2019. Il a été publié dans le rapport annuel 2018-2019 de l'Ordre.
- Le Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été publié dans le rapport annuel 2018-2019 de l'Ordre.

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice en raison de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE DE L'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS EN VIGUEUR AU COURS DE L'EXERCICE

TEXTE DE RÉFÉRENCE	ADOPTION/RÉVISION
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec	2019
Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et la déontologie	2019
Règles de conduite pour les candidats aux élections de l'Ordre des administrateurs agréés et les messages électoraux	2019
Politique sur le rôle du C.A., son fonctionnement et le partage des responsabilités au sein du Conseil d'administration	2011/2017
Charte pour le comité de gouvernance et ressources humaines	2017/2019
Charte pour le comité d'audit	2011/2019
Politique sur l'évaluation des membres du Conseil d'administration et sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration	2017/2020

TRAVAUX D'ÉLABORATION EN COURS OU PROJETÉS

- Partage des responsabilités du Conseil d'administration, de la présidence, de la vice-présidence, de la direction générale et de l'assemblée générale des membres (2021).
- Fonctionnement au sein du Conseil d'administration (2021).

DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

Directrice généraleFrancine Sabourin, Adm.A. | Depuis le 29 mars 2016.SecrétaireFrancine Sabourin, Adm.A. | Depuis le 25 janvier 2019.Secrétaire adjointMe Clément Mabit | Depuis le 25 janvier 2019.

La rémunération de la directrice générale et Secrétaire de l'Ordre est de 154 994,63 \$. Elle comprend le salaire annuel et les avantages sociaux.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE RESSOURCES HUMAINES

PRÉSIDENT

Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C. (jusqu'au 27 novembre 2020)

Me **Alexandre Bellemare**, CPA, CMA, Adm.A. (depuis le 27 novembre 2020)

MEMBRES

Louis-Marie Bissonnette (depuis le 27 novembre 2020)

Jean-Luc Henry (jusqu'au 27 novembre 2020)

Étienne Lalonde, Adm.A. (jusqu'au 28 avril 2020)

Sonia Nadège Ngouomo Likibi, CRHA, Adm.A.



Le comité s'assure que l'Ordre utilise les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de gestion des ressources humaines et fait les recommandations nécessaires en ce sens au Conseil d'administration.

ACTIVITÉS

Le comité de gouvernance et de ressources humaines s'est réuni à six reprises au cours de la période.

- · Recommandations pour les nominations aux différents comités;
- Travaux pour la rédaction d'une politique de séparation des fonctions au Conseil d'administration;
- Mise à jour de l'exercice de gestion des risques associés à la gouvernance et à la gestion des ressources humaines;
- Application du processus de cooptation;
- Travaux touchant la relève au Conseil d'administration.

COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

PRÉSIDENT

Bernard Blackburn, Adm.A.

SECRÉTAIRE

Isabelle Limoges, Adm.A.

MEMBRE

Sylvie Lemieux

nommée par l'Office des professions

MANDAT

Enquêter sur les allégations de manquements au Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

Suite à la réception d'une plainte, le comité mène une enquête confidentielle et recommande éventuellement au Conseil d'administration de sanctionner un de ses membres qui aurait manqué à une des obligations incluses dans son Code d'éthique et de déontologie. Le comité d'enquête est doté d'un règlement intérieur.

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration ni aucune demande d'enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

COMITÉ D'AUDIT

PRÉSIDENT

Louis-Marie Bissonnette

MEMBRES

Me Alexandre Bellemare, CPA, CMA, Adm.A. (jusqu'au 27 novembre 2020)

Luc Caron, Adm.A., C.M.C. (depuis le 27 novembre 2020)

Mauricio Molinete, Adm.A.

Louise Rochette, CPA, CA, Adm.A.

MANDAT

Aider le Conseil d'administration à exercer sa responsabilité de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière, et veiller à ce que l'Ordre suive des pratiques de gestion responsable et prudente.

ACTIVITÉS

Le comité d'audit s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice.

- Étude des états financiers de l'Ordre:
- Recommandation au Conseil d'administration en lien avec la cotisation annuelle et la cotisation supplémentaire;
- Étude des budgets présentés par la permanence et suivi des prévisions budgétaires;
- Mise à jour de l'exercice de gestion de risques associés à la gestion financière de l'Ordre;
- Suivi concernant la gestion des placements du Fonds d'indemnisation de l'Ordre.

MOT DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS

Louis-Marie Bissonnette Jean-Luc Henry Diane Pilotte, ood

L'Office des professions du Québec nomme trois administrateurs qui siègent au Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Ces administrateurs ont les mêmes devoirs et responsabilités que tous les membres du Conseil d'administration, ils sont pleinement indépendants et veillent à la protection du public.

Au cours du dernier exercice, les administrateurs nommés ont participé activement aux comités statutaires de l'Ordre : audit, inspection professionnelle, gouvernance et ressources humaines. Les administrateurs nommés, de concert avec les autres membres du Conseil d'administration, ont suivi de près la réalisation du plan de développement 2020-2022. Ils ont également assuré un suivi serré du plan de gestion des risques.

Malgré tous les bouleversements engendrés par la situation sanitaire au Québec, les administrateurs de l'Ordre ainsi que le personnel de la permanence ont fait preuve de beaucoup de résilience, de rigueur et d'ingéniosité. Ils ont réussi à respecter leurs obligations, à accroître le membership et à dégager un surplus budgétaire significatif.

Ainsi, nous sommes d'avis que le Conseil d'administration et la permanence ont mis en place toutes les mesures nécessaires afin de maintenir une saine gouvernance de l'Ordre, d'accroître son rayonnement, de répondre aux besoins de ses membres et de satisfaire aux exigences règlementaires en lien avec sa mission de protection du public.

COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE PRÉVENTIVE

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Maxime Boissonneault, CRHA, Adm.A. (depuis le 31 janvier 2021)

Paul d'Anjou, Adm.A. (jusqu'au 31 janvier 2021)

Helena Sorroche (depuis le 27 novembre 2020)

Fatima Mahyou-Bouchet (jusqu'au 27 novembre 2020)

MEMBRES

Jacques Brouillard, Adm.A., Pl. Fin. Planification financière

Éric Lessard, Adm.A., C.M.C. **Conseil en management** (jusqu'au 27 novembre 2020) **Claire Ouellette**, Adm.A., C.M.C. **Conseil en management** (depuis le 27 novembre 2020)

Monica Paraschivescu, Adm.A. Gestion générale (jusqu'au 27 novembre 2020)

Alexandre Soulières, Adm.A. Gestion générale (depuis le 27 novembre 2020)

Thierry Vallette Viallard, Adm.A. Gestion de copropriété **Diane Pilotte,** ood Représentante du C.A.

INSPECTEUR

Denis Thibault, CRHA, Adm.A. | Temps partiel

CONTEXTE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'inspection professionnelle préventive est l'occasion idéale pour un administrateur agréé de procéder à une évaluation de sa pratique à la lumière des normes établies et, par conséquent, de tendre à l'excellence dans l'exercice de sa profession. Le comité de l'inspection professionnelle a pour mission de gérer le programme d'inspection professionnelle des administrateurs agréés afin que leur pratique soit conforme aux exigences de l'Ordre.

Les travaux du comité et les observations provenant des inspections apportent une valeur ajoutée non seulement au membre inspecté, mais également à tous les membres collectivement, et ce, afin d'assurer le rayonnement de la collectivité des administrateurs agréés tout en affermissant la confiance du public à l'égard du titre Adm.A.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

66 formulaires d'inspections ont été envoyés aux membres étant Adm.A. depuis plus de trois ans et n'ayant pas été inspectés durant les cinq dernières années.

La répartition par domaine d'expertise a été faite comme suit :

Conseil en management : 15 Planification financière : 20

Gestion de copropriété : 20 Généraliste : 15

INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE	Nbr.
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	4
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	4
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	0

INSPECTIONS INDIVIDUELLES

Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	33
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	66
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	98
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	4
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	95
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent	1
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	3
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars 2020 et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice.

COMPTES EN FIDÉICOMMIS	
Nombre de membres détenant un compte en fidéicommis au 31 mars de l'exercice	17
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection des livres et registres et des comptes en fidéicommis au cours de l'exercice	2

FAITS SAILLANTS ET RECOMMANDATIONS

PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

- Mise en place de rencontres de planification afin de mettre de l'avant et de soutenir l'amélioration de la pratique des membres tout en permettant de faire avancer les autres travaux du comité.
- Travaux de révision de la *Politique et directives relatives à l'inspection professionnelle* afin de soumettre une proposition à jour du document au C.A.
- Élaboration d'une proposition de fonctionnement et de plan de communication pour diffuser la valeur ajoutée de l'inspection professionnelle comme outil de développement et d'amélioration de la qualité d'exercice de la profession.
- Mise à jour dans les inspections des exercices précédents.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE COMITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

- Intégrer dans les courriels professionnels un message d'avertissement par rapport à la confidentialité de son contenu (Code de déontologie des administrateurs agréés, art 36).
- Mettre à jour ses coordonnées professionnelles auprès de l'Ordre dans les meilleurs délais (Code de déontologie des administrateurs agréés, art. 52).
- Mentionner les lettres Adm.A. dans tous les documents officiels et les communications écrites, incluant les courriels, le profil LinkedIn et ceux des autres réseaux sociaux (Code de déontologie des administrateurs agréés, art. 57).

Aucune observation écrite ou verbale d'un membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au Conseil d'administration ou au comité exécutif au cours de l'exercice.

Aucun membre n'a fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

Aucun membre n'a fait l'objet au cours de l'exercice d'une transmission d'informations au bureau du syndic.

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

RÉPARTITION EN FONCTION DU LIEU OÙ LE MEMBRE EXERCE PRINCIPALEMENT SA PROFESSION	NOMBRE DE MEMBRES DIFFÉRENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION		
À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
01. Bas-Saint-Laurent	0	0	0
02. Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0
03. Capitale-Nationale	13	0	0
04. Mauricie	1	0	0
05. Estrie	1	0	0
06. Montréal	37	1	2
07. Outaouais	4	0	0
08. Abitibi-Témiscamingue	0	0	0
09. Côte-Nord	0	0	0
10. Nord-du-Québec	0	0	0
11. Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	1	0	0
12. Chaudière-Appalaches	2	0	0
13. Laval	2	0	0
14. Lanaudière	4	0	0
15. Laurentides	6	0	0
16. Montérégie	22	0	1
17. Centre-du-Québec	0	0	0
99. Hors-Québec	3	0	0

BUREAU DU SYNDIC

SYNDIC

Me Normand Blanchard, Adm.A. Temps partiel (depuis le 31 août 2020)

Claude Ayotte, Adm.A., Pl. Fin. Temps partiel (jusqu'au 31 août 2020)

SYNDICS ADJOINTS

Me Claude Laurent, F.Adm.A. | Sur demande

Me **Jacques Ostiguy**, F.Adm.A., C.M.C., Pl. Fin. | Sur demande



FORMATION DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVE À LEURS FONCTIONS

La formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel a été suivie par le syndic, pendant la période en cours ou antérieurement.

MANDAT

Le rôle d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. À cette fin, des responsabilités sont confiées au syndic pour recevoir, directement et confidentiellement, les plaintes du public pour tout ce qui concerne les aspects déontologiques de la pratique des membres de l'Ordre.

Quoique soumis aux directives administratives de l'Ordre, le syndic a une indépendance totale en ce qui concerne la gestion des dossiers sous enquête, le tout conformément à l'article 121.1 du *Code des professions*. Il existe trois types de recours contre un professionnel : les recours disciplinaires, les recours relatifs aux honoraires et les recours judiciaires. Dans certaines circonstances, les trois recours peuvent être exercés simultanément.

Lorsque le syndic a terminé son enquête, il détermine s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le conseil de discipline de l'Ordre. Si ce dernier ne dépose pas de plainte, il doit l'expliquer par écrit au plaignant. Si le plaignant n'est pas d'accord avec la décision du syndic, il peut contester cette décision devant le comité de révision de l'Ordre.

Le syndic exerce aussi un rôle de conciliateur ou de médiateur, dès lors qu'un client a un différend concernant des honoraires qui lui sont réclamés par un membre de l'Ordre ou lorsque des conflits impliquent les membres à d'autres parties.

DEMANDES D'INFORMATION ET SIGNALEMENTS ADRESSÉS AU BUREAU DU SYNDIC

Les demandes d'informations sont des questions formulées par des membres au regard de la pratique professionnelle ou des questions formulées par des personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre au regard de la pratique d'un professionnel.

Les signalements sont notamment des témoignages de personnes ne s'identifiant pas ou ne souhaitant pas être identifiées portant sur la pratique professionnelle d'un membre de l'Ordre. Les signalements incluent les informations transmises au bureau du syndic par un membre du comité d'inspection professionnelle ou de tout autre comité de l'Ordre s'il ne s'agit pas de demandes d'enquête formelles.

DURANT L'EXERCICE	
Demandes d'informations adressées au bureau du syndic	34
Signalements reçus par le bureau du syndic	6

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	8
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	6
Demandes d'enquête formulées par le public	5
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme	1
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	0
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou un de ses membres	0
Demandes d'enquête formulées par un membre d'un comité de l'Ordre (hors CIP) y compris le C.A. ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information	0
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	12
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (pour lesquelles une décision a été rendue)	2
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	0
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	0
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	12

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Décisions rendues par le bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement.

AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	1
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte	2
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Demandes ayant conclu à une absence de manquement	1
Enquêtes fermées suite à un processus de conciliation du syndic	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciarisées envers le professionnel	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	1
Enquêtes autrement fermées	0

ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Au cours de l'exercice, une plainte a été portée au conseil de discipline par le bureau du syndic.

Nombre total de chefs d'infraction concernés par cette plainte	1
Plainte pour laquelle l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction *	1
Nature de la plainte	Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession (art. 59.2 C. prof.) (appropriation)

^{*} Audition le 12 février 2021. Décision rendue le 11 juin 2021 par le conseil de discipline.

AU COURS DE L'EXERCICE 2020-2021

- Aucun membre n'a fait l'objet d'une transmission d'information du bureau du syndic au comité d'inspection professionnelle.
- Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline.
- Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline.
- Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte à la suite d'un avis du comité de révision suggérant au syndic de compléter son enquête.
- Aucun syndic ad hoc n'était en activité au cours de l'exercice (aucune nouvelle enquête, ni aucune enquête ni plainte pendante au début de l'exercice).

RÉPRESSION DES INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE DES PROFESSIONS OU À LA LOI CONSTITUANT L'ORDRE, COMMISES PAR UNE PERSONNE QUI N'EST PAS MEMBRE DE L'ORDRE

L'Ordre effectue une veille constante en ce qui a trait à l'utilisation des titres réservés d'administrateur agréé et de conseiller en management certifié ou des abréviations « Adm.A. », « C.Adm. » ou « C.M.C. » par des non membres de l'Ordre. Lorsqu'une utilisation non autorisée du titre ou de l'abréviation est signalée, l'Ordre entre en contact avec l'utilisateur et lui demande de rectifier la situation sous peine de poursuites pénales.

Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (sans action ni décision)	1
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (total)	37
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	37
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (total)	38
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites ont été intentées	0
Enquêtes fermées avec actions non judiciaires	38
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre	37
Mises en demeure ou avis formels	1
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuve ou autres raisons)	0

POURSUITES PÉNALES RELATIVES AUX INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée au cours de l'exercice.

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC

PRÉSIDENT

Me François Alepin, Adm.A.

SECRÉTAIRE

Me Sylvie Lavallée

MEMBRES

Louise Champoux-Paillé, F.Adm.A.

Louis-Marie Bissonnette

(nommé parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions)



FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Tous les membres du comité de révision des décisions du syndic ont suivi la formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel au cours des périodes précédentes.

MANDAT

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

ACTIVITÉS

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Michel C. Côté, F.Adm.A.

Me Robert Daignault, F.Adm.A.

ARBITRE

Me Jean Marois, Adm.A.

CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

MANDAT

Le mandat du conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

CONSEIL DE DISCIPLINE

PRÉSIDENT

Désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline

SECRÉTAIRE

Me Sylvie Lavallée

MEMBRES

Me J. L. Gilles LeVasseur, F.Adm.A., F.C.M.C., Pl. Fin.

Me Jean Morin, Adm.A.

Me Cyndie Dubé-Baril, Adm.A.

Me François Martin, Adm.A.

Claude Di Stasio, Adm.A.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE, AUTRES QUE LE PRÉSIDENT, RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Un seul membre n'a pas suivi la formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel, pendant la période en cours ou antérieurement.

MANDAT

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé, ou d'une personne qui a été membre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au Code. Il est également saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 du Code.

Le mandat du conseil consiste à recevoir les plaintes, entendre les arguments des parties, rendre les décisions et imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*. S'il y a lieu, il recommande au Conseil d'administration de l'Ordre les mesures appropriées à l'endroit du professionnel.

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2020-2021, le conseil de discipline a été saisi d'une plainte portée par le syndic. Le conseil a tenu une journée d'audition le 12 février 2021. La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée.

PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE	NBR.
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	1*
Plaintes portées par un syndic ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	0
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

^{*} Nature de la plainte : acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession (art. 59.2 C. prof.).

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ADRESSÉES AU C.A.

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU À LA SUITE D'UNE RADIATION OU REQUÊTES EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune requête en inscription au tableau dans le cas d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice au cours de l'exercice et aucune n'était pendante. Le conseil de discipline n'a donc rendu aucune décision en ce sens au cours de l'exercice.

COMITÉ DE LA FORMATION

PRÉSIDENT

Simon Bourdeau (nommé par l'Ordre)

MEMBRES

Pierre Lainey, Adm.A., F.C.M.C. (nommé par l'Ordre)

Marie-Claude Riopel (nommée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec)

Nathalie Hivert (nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire)

Michèle Charbonneau (nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire)

MANDAT

Le comité examine les questions relatives à la qualité de la formation des professionnels, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'ordre professionnel, des établissements d'enseignement et du ministre concerné. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice d'une profession.

Le comité a pour fonctions :

- de revoir la pertinence et la qualité de la formation donnant accès au titre Adm.A. à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, et le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration.
- de donner son avis au Conseil d'administration sur les projets touchant à la révision ou à l'élaboration des objectifs ou normes à l'égard de la formation et sur les moyens pouvant favoriser la qualité de la formation, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

ACTIVITÉS

Durant l'exercice 2020-2021, le comité de la formation s'est réuni une fois, le mardi 19 janvier 2021.

EXAMEN DES PROGRAMMES D'ÉTUDE

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

MEMBRES

Raad Jassim, Adm.A. Line Lacroix, F. Adm.A. Lise Provost, Adm.A. Stéphane Slogar, Adm.A.

MANDAT

Le mandat du comité de révision des demandes d'équivalence est de revoir, à la demande d'un candidat, toute décision défavorable du Conseil d'administration concernant une demande d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou une demande d'équivalence de formation. Composé de personnes qui ne sont pas membres du Conseil d'administration, le comité examine la demande de révision et rend sa décision qui est finale et sans appel.

ACTIVITÉS

- Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent.
- Une demande de révision a été reçue au cours de l'exercice, mais le demandeur s'est désisté de sa demande avant que le comité ne rende sa décision. Aucune demande n'était donc pendante à la fin de l'exercice.

NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

RÉFÉRENTIEL OU PROFIL DE COMPÉTENCES OU CADRE DE RÉFÉRENCE

Référentiel de compétences de l'administrateur siégeant à un conseil d'administration, incluant la fonction de président

En janvier 2020, la charte des compétences de l'administrateur a été dévoilée aux membres ; celle-ci résulte d'une analyse professionnelle ayant pour objet la fonction d'administrateur ou d'administratrice siégeant à un conseil d'administration et élaborée lors d'une consultation réunissant administrateurs chevronnés issus de différents secteurs d'activités et ayant des expériences multiples.

Afin d'approfondir le sujet, l'Ordre a souhaité poursuivre les travaux, et doter cette charte d'un référentiel complet de compétences, en y incluant cette fois la fonction particulière de président. Le référentiel devrait être proposé dans le courant de l'année 2021-2022, et les objectifs de cette analyse détaillée sont les suivants :

- Soutenir les administrateurs dans l'évaluation de leurs compétences et l'identification des besoins de formation et d'approfondissement des connaissances.
- · Offrir des outils de développement et de perfectionnement des compétences en gouvernance.
- Améliorer la compréhension du fonctionnement et des attentes envers les administrateurs et le président.

EQUIPE DE L'ORDRE

Au 31 mars 2021, **8,9 employés** travaillent l'équivalent de 35 heures par semaine.



Francine Sabourin, Adm.A. Directrice générale et Secrétaire



Fatima Mahyou-Bouchet Responsable Recrutement du membership



M^e **Clément Mabit** Conseiller juridique et Secrétaire adjoint



Morgane Macé, Adm.A. Coordonnatrice Service aux membres



Marjorie Évesque Coordonnatrice Affaires professionnelles



Helena Sorroche Coordonnatrice Affaires professionnelles



Florence Lagouarde Coordonnatrice Communications et infographie



Liette Morin Agente Service à la clientèle



Jessica Leung, Adm.A. Coordonnatrice Formation et événements



Sylvie Pellerin, Adm.A. Responsable Comptabilité Consultante



M^e **Normand Blanchard,** Adm.A. Syndic



Inspecteur

RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET COMMUNICATIONS

Les membres Adm.A. exercent des responsabilités professionnelles dans de nombreux secteurs économiques et sociaux du Québec et l'Ordre assure son rôle sociétal en veillant à promouvoir une pratique responsable de la gestion et de la gouvernance.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a souligné la décision du gouvernement de désigner un gestionnaire responsable pour chaque CHSLD (communiqué de presse du 20 août 2020).

L'Ordre a également lancé, en novembre 2020, une plateforme destinée à la prévention du harcèlement au travail par les gestionnaires. Cette plateforme inclut une formation et des outils pour les gestionnaires et a été subventionnée par la CNESST.

La directrice générale de l'Ordre siège au comité d'audit du Conseil interprofessionnel du Québec. Le conseiller juridique de l'Ordre participe au forum des conseillers juridiques du Conseil interprofessionnel du Québec. Deux rencontres ont eu lieu au cours de l'exercice : 24 avril et 17 novembre 2020.

Deux communiqués ont été diffusés au public à propos de microsites développés par l'Ordre.

17 août 2020 - Lancement du microsite dédié à l'admission deveniradma.ca

11 novembre 2020 - La prévention du harcèlement au travail par les gestionnaires (formationgestionquebec.com/harcelement).

Un communiqué a été diffusé dans le cadre de la COVID-19.

20 août 2020 - Un gestionnaire imputable pour chaque CHSLD : une décision responsable!

Une lettre ouverte a été publiée par le journal Le Soleil.

24 mars 2021 – Gestion des CHSLD: rechercher la simplicité malgré la complexité et la grande sensibilité.

PLATEFORMES DE MÉDIAS SOCIAUX GÉRÉES PAR L'ORDRE

L'Ordre publie régulièrement du contenu original ou partage des informations en lien avec la gestion, la gouvernance et l'éthique sur les plateformes suivantes :

RÉSEAU SOCIAL	NOMBRE D'ABONNÉS
LinkedIn	6208
Facebook	1 479
Twitter	740
Instagram	190

BALADO PROFESSION GESTIONNAIRE

Vingt épisodes ont été diffusés au cours de l'exercice.

- 14160 écoutes cumulées pendant la période.
- Dernier épisode de l'exercice : Le Lean Management, 12^e épisode de la saison 3, diffusé le 15 mars 2021.

LOBBYISME

Durant l'exercice financier 2020-2021, quatre mandats de lobbyisme étaient actifs :

- Sensibiliser le ministre responsable pour que la fonction de gestionnaire de résidences pour personnes âgées soit réservée aux membres de l'Ordre des administrateurs agréés.
- Sensibiliser les autorités à l'intérêt de valoriser les détenteurs du titre C.M.C. lors des appels d'offres pour des contrats publics.
- Sensibiliser les ministres responsables à l'intérêt de réserver le titre de fiscaliste ou de conseiller fiscal aux membres de l'Ordre des administrateurs agréés.
- Sensibiliser les ministres responsables à l'importance d'encadrer la fonction de gestionnaire de copropriété en attribuant un acte réservé aux administrateurs agréés en vue de mieux protéger le public.

Les personnes agissant à titre de lobbyistes sont :

- Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C., président du C.A. de l'Ordre.
- Francine Sabourin, Adm.A., directrice générale de l'Ordre.
- Me Clément Mabit, conseiller juridique de l'Ordre.

Plus de détails sur ces mandats de lobbyisme sont accessibles en consultant le registre des lobbyistes du Québec.

PUBLICITÉ

L'Ordre a eu recours à plusieurs campagnes de publicité sur le réseau social LinkedIn au cours de l'exercice 20-21.

CAMPAGNE	MEDIUM	IMPRESSIONS
Notoriété - Quizz Adm.A.	Visuel	17 900
Développement professionnel - Formation gratuite en éthique	Visuel	66 925
Développement professionnel - Congrès Gestion 2020	Visuel	10 380
Notoriété - Un titre encadré	Visuel	91 973
Notoriété - Devenir Adm.A.	Visuel	37033
Notoriété - Gestionnaires professionnels ; vivre la gestion avec	Visuel	274458
Développement professionnel - Les grands projets débutent bien entourés	Vidéo	23 571

COMMUNICATION ET ENVOIS DE COURRIELS AUX MEMBRES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a effectué, exclusivement par courriel, les envois suivants à ses membres :

OBJET	NOMBRE	MEMBRES DESTINATAIRES
Bulletin Flash	20 envois	Membres qui souhaitent les recevoir
Activités, offre de formations et congrès	31 envois	Membres qui souhaitent les recevoir
Offres d'emploi	21 envois	Membres qui souhaitent les recevoir
Communiqué (prévention du harcèlement au travail)	1 envoi	Ensemble des membres
Élections	3 envois	Membres concernés
Sondages et consultations	2 envois	Membres concernés
Formation continue obligatoire	5 envois	Membres concernés
Renouvellement	10 envois	Ensemble des membres
Partenariats	3 envois	Membres qui souhaitent les recevoir
Autres envois (AGA, avis de radiations et voeux de fin d'année)	5 envois	Ensemble des membres

SITE INTERNET ET MICROSITES

Le site Internet de l'Ordre (adma.qc.ca) est mis à jour régulièrement et les membres peuvent y trouver l'essentiel des informations liées à leur pratique professionnelle.

Le microsite **formationgestionquebec.com** présente deux formations gratuites destinées aux gestionnaires professionnels et aux cadres du Québec :

- Éthique et déontologie du gestionnaire en contexte québécois.
- · La prévention du harcèlement au travail.

Le microsite deveniradma.com présente les parcours et conditions d'admission à l'Ordre, pour l'obtention du titre Adm.A.

Le microsite congresgestion.com présente le programme du congrès annuel de l'Ordre. Il est mis à jour à chaque édition.

FORMATION CONTINUE

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres. La formation continue vise le maintien et l'approfondissement des compétences professionnelles. Selon le *Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés*, sont admissibles toutes les formations en lien avec les compétences fonctionnelles (gestion, gouvernance, marketing, vente, finance, ressources humaines, etc.), les compétences clés (développement du leadership, de la stratégie, capacité à déléguer et gérer une équipe, etc.) et les compétences personnelles et relationnelles. Enfin, les formations en rapport avec l'emploi ou l'expertise professionnelle peuvent également être reconnues.

L'Ordre possède également une directive sur la formation continue pour ses membres portant le titre de planificateur financier (Pl. Fin.).

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes (universités, entreprises, autres ordres professionnels, autres organismes de formation).

La sixième période de référence, débutée le 1^{er} avril 2019 a pris fin le 31 mars 2021. L'administrateur agréé doit, à moins d'en être dispensé, cumuler un minimum de quarante heures de formation continue, par période de référence de deux ans.

Les membres n'ayant pas complété leur objectif de formation continue au 31 mars 2021 ont un délai supplémentaire jusqu'au 31 août 2021 pour enregistrer des activités à leur dossier. Passée cette date, des sanctions seront prises en accord avec le Conseil d'administration, pouvant notamment inclure la radiation pour non-conformité.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE

DISPENSESDemandes reçues au cours de l'exercice3Nombre de membres concernés par les demandes reçues3Demandes refusées au cours de l'exercice0Nombre de membres concernés par les demandes refusées0

SANCTIONS DÉCOULANT DU DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT

Aucune sanction découlant du défaut de se conformer au règlement sur la formation continue des membres de l'Ordre n'a été imposée à ces derniers au cours de l'exercice, car la période de référence définie audit règlement se terminait le 31 mars 2021.

OFFRE DE FORMATIONS

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, l'Ordre a offert un programme de développement professionnel varié pour soutenir ses membres dans l'amélioration de leurs compétences et les aider à remplir leurs obligations de formation continue.



- Un congrès annuel virtuel.
- · Trois rencontres en région.
- Cinq groupes de discussion pour administrateurs et gestionnaires.
- Quinze ateliers pour gestionnaires et conseillers en management.
- Six formations admissibles au cheminement C.M.C.
- Six nouvelles formations en ligne préenregistrées.
- Plus de 60 formations en ligne et à distance.



de formations gratuites







FORMATIONS EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE OFFERTES PAR L'ORDRE | OPTIONNELLES

TITRE DES FORMATIONS	FORMAT	DURÉE	NBR. DE MEMBRES
Éthique dans les jeux de pouvoir	En ligne Préenregistrée	1	4
Éthique et déontologie du gestionnaire en contexte québécois	En ligne Préenregistrée	1	182
Éthique et déontologie professionnelle	En ligne Préenregistrée	1	3
Éthique et déontologie professionnelle pour les membres en pratique privée	En ligne Préenregistrée	1,5	5
Sept travaux pour devenir une organisation éthique	En ligne Préenregistrée	1	22
Comment favoriser les comportements et les prises de décision éthique dans les organisations?	En ligne En direct	9	8
Comportement éthique : les meilleures pratiques des conseillers en management	En salle 4 dates	6	30

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars et des montants prévus de la garantie selon les moyens de garantie suivants :

		MONTANT PRI	ÉVU DE LA GARANTIE
MOYENS DE GARANTIE	Nombre de membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	1 651	1 000 000 \$	1 000 000 \$
	34	2000000\$	2000000\$
	10	5 000 000 \$	5 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	0	-	-
Dispenses (exemptions)	44	-	-

RÉCLAMATIONS FORMULÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DE LEUR ASSUREUR

AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité	3
Membres concernés par ces réclamations	3

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU CIP OU AU BUREAU DU SYNDIC

Au regard des déclarations de sinistres, état des membres ayant fait l'objet d'une information, et ce distinctement, au comité d'inspection professionnelle (CIP) ou au bureau du syndic de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations.

AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au CIP	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au syndic	0

FONDS D'INDEMNISATION

Le Règlement sur le Fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec prévoit que le Fonds est maintenu à un montant de 100 000 \$.

MONTANT MAXIMAL QUE LE FONDS D'INDEMNISATION PEUT VERSER	
à un réclamant par rapport à un même membre	100000\$
à l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	1 00 000 \$

CLAMATIONS FONDS D'INDEMNISATION	NBR. DE RÉCLAMATIONS	NBR. DE MEMBRES	
Réclamations pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1	1	
Réclamations reçues au cours de l'exercice	0	0	
Réclamations pendantes à la fin de l'exercice	1	1	

MONTANT DES RÉCLAMATIONS ET DU MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES	MONTANT TOTAL
AU COURS DE L'EXERCICE	
Réclamations reçues (exercice précédent)	Montant à déterminer
Indemnités versées aux réclamations acceptées en totalité	0
Réclamations acceptées en partie	0
Indemnités versées aux réclamations acceptées en partie	0
Réclamations refusées	0

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

embres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2020 (exercice précédent)	1604
•	
ouveaux membres inscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (total)	314
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	1
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française	(
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	(
Permis temporaires délivrés en vertu du Code des professions	(
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	(
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	(
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	(
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	(
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	(
Permis spéciaux délivrés	(
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	170
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	119
• de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	92
• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	2
• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	23
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	(
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	25
embres réinscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au mars 2021 à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars 2020 (exercice précédent)	23
mbres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au mars 2021	7 1
embres retirés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars ur d'autres motifs (au total)	131
• à la suite d'un décès	131
• à la suite d'un retrait volontaire (congé parental, sabbatique, études, démission, retraite)	129

RÉPARTITION DES MEMBRES

PAR TYPES DE PERMIS DÉTENUS	NOMBRE
Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2021 titulaires d'un :	
permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	1
permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française	0
permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
permis temporaire délivré en vertu du Code des professions	0
permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
permis restrictif temporaire délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
permis spécial	0
permis dit régulier	1738

EXERCICE AU SEIN DE SOCIÉTÉS	NOMBRE
Déclarations à l'Ordre au cours de l'exercice	
Sociétés par actions (SPA), nouvelles ou anciennes	101
Membres* de l'Ordre actionnaires dans les SPA	114
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), nouvelles ou anciennes	1
Membres* de l'Ordre associés dans les SENCRL	1

^{*} Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou engagé sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non-membre de l'Ordre.

RÉPARTITION DES MEMBRES

SELON LA CLASSE ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE	COTISATION ANNUELLE
Classe de membres établie aux fins de la cotisation		
Régulier	1 177	745\$
Cotisation tarif réduit	74	298\$
Nouvel arrivant année 1	22	187\$
Nouvel arrivant année 2	12	373\$
Nouvel arrivant année 3	5	559\$
Nouveau diplômé année 1	95	187\$
Nouveau diplômé année 2	83	373\$
Nouveau diplômé année 3	58	559\$
Professeur	44	261\$
Retraité	136	187\$
À vie	33	0\$

Le montant de la cotisation est modulé selon la date d'admission des nouveaux membres.

SELON LE TITRE COMPLÉMENTAIRE	NOMBRE	COTISATION ANNUELLE SUPPLÉMENTAIRE	
Titre complémentaire			
Conseiller en management certifié (C.M.C.)	117	125\$	
Candidat C.M.C.	31	125\$	
Planificateur financier (Pl. Fin.)	64	125\$	

RÉPARTITION DES MEMBRES

Г 		SELON LA	RÉGION ADMIN	IISTRATIVE	_ ¬
			PROGRESSION	NOMBRE	
T	01	Bas-Saint-Laurent	=	13	SELON LE GENRE
ī	02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	•	37	
i	03	Capitale-Nationale	•	196	
i	04	Mauricie	•	33	
<u> </u>	05	Estrie	•	44	
1	06	Montréal	•	750	
1	07	Outaouais	•	54	1195 544
	08	Abitibi-Témiscamingue	•	11	68,72% 31,28% HOMMES FEMMES
ı	09	Côte-Nord	•	14	HOMMES FEMMES
ı	10	Nord-du-Québec	•	5	
	11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	•	6	
1	12	Chaudière-Appalaches	•	49	
1	13	Laval	•	91	ÉTUDIANTS AFFILIÉS (NON INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE)
1	14	Lanaudière	•	58	
	15	Laurentides	•	75	
	16	Montérégie	•	236	
	17	Centre-du-Québec	•	18	
	99	Hors du Québec	•	49	1168

RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE	Diplôme ou formation obtenus		
D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION	Au Québec	Hors du Québec (mais au Canada)	Hors du Canada
Nombre de personnes concernées			
Demandes pendantes au 31 mars 2020 (exercice précédent) (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	95	4	23
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition*	92	4	23
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle*	0	0	0
Demandes refusées au cours de l'exercice*	3	0	0
Demandes pendantes au 31 mars 2021 (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision)	0	0	0

^{*} Les données ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

FORMATION DES PERSONNES CHARGÉES D'ÉLABORER OU D'APPLIQUER DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS OU DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

DE DELIVRANCE DE PERMIS	r ersonnes concernees				
OU DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE	Membres du comité d'admission	Secrétaire du comité d'admission	Conseiller juridique		
Formation suivie lors de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent					
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes en conseil d'administration	✓	~	~		
Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels		~			
Évaluation des compétences (10 et 17 février 2021)		✓	~		
La gestion de la diversité ethnoculturelle pour les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis*			~		

Parsonnes concernées

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME, DE LA FORMATION AINSI QUE, S'IL Y A LIEU, DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS ET DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Le nombre de permis ainsi délivrés étant restreint, il ne semble pas nécessaire de modifier la procédure en place. Les exigences sont atteintes sans difficulté par les candidats.

^{*} Un des membres du comité a suivi la formation le 9 juin 2021, les autres suivront cette formation au cours de l'exercice 2021-2022.

ÉTATS FINANCIERS

3								TE							

ÉTATS FINANCIERS

- Résultats
- Évolution de l'actif net
- Bilan
- Flux de trésorerie
- Notes complémentaires

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de l'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC (ci-après « l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après « les NCOSBL »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Par Martin Morissette, CPA auditeur, CA

Sainte-Julie, le 18 juin 2021

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	Fonds d'administration	Fonds d'indem-	0004	0000
	générale \$	nisation \$	2021 \$	2020 \$
PRODUITS	Ψ	Ψ	Ψ	Ψ
Cotisations des membres	948 124	_	948 124	866 324
Cotisations spéciales des membres	-	_	040 124	58 410
Cotisations multidisciplinaires	13 958	_	13 958	14 372
Inscriptions aux activités de formation continue	87 578	_	87 578	86 109
Commandites et ristournes	65 212	_	65 212	67 056
Droits d'admission	28 868	_	28 868	20 745
Autres produits	6 652	_	6 652	9 599
Revenus de publicité	8 135	_	8 135	10 490
Subventions	74 214	_	74 214	184 440
Amendes	4 365	_	4 365	2 439
Intérêts, dividendes et autres revenus de placements	5 288	2 229	7 517	10 285
interets, dividendes et autres revenus de placements				
	1 242 394	2 229	1 244 623	1 330 269
CHARGES				
Salaires et charges sociales	640 731	-	640 731	579 936
Charges locatives	97 808	_	97 808	98 590
Honoraires - Consultants	132 165	_	132 165	205 977
Honoraires - Professionnels	119 805	_	119 805	49 593
Honoraires - Inspecteurs	_	_	-	15 809
Événements	52 819	_	52 819	68 960
Frais d'administration	13 439	_	13 439	12 909
Déplacements et hébergement	20	_	20	5 468
Réunions et représentation	9 927	_	9 927	9 001
Télécommunications	9 915	_	9 915	7 045
Assurances	1 781	_	1 781	1 969
Réseau, location et entretien d'équipements	17 857	_	17 857	32 743
Abonnements et cotisations	4 312	_	4 312	7 042
Frais reliés aux activités de formation	22 566	_	22 566	44 258
Fournitures de bureau et papeterie	14 074	_	14 074	9 876
Poste et messagerie	4 335	_	4 335	3 051
Impression et reproduction	6 729	_	6 729	3 112
Créances douteuses et irrécouvrables (créances	0.123		0 / 23	0 112
recouvrées)	(3 204)	-	(3 204)	8 007
Formation du personnel et des inspecteurs	2 605	-	2 605	2 512
Intérêts et frais bancaires	34 069	-	34 069	29 265
Intérêts sur dette à long terme	176	-	176	1 797
Amortissement des immobilisations corporelles	21 480	-	21 480	23 541
Amortissement des actifs incorporels	1 092	-	1 092	1 087
·	1 204 501	-	1 204 501	1 221 548
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT	37 893	2 229	40 122	108 721
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENT		15 820	15 820	(3 571)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	37 893	18 049	55 942	105 150

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem- nisation	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	56 899	149 237	206 136	100 986
Excédent des produits sur les charges	37 893	18 049	55 942	105 150
SOLDE À LA FIN	94 792	167 286	262 078	206 136

AU 31 MARS 2021

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem- nisation	2021	2020
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	539 756	-	539 756	403 766
Placements (note 3)	600 000	-	600 000	450 000
Débiteurs (note 4)	37 853	-	37 853	43 200
Subventions	22 500	-	22 500	29 300
Frais payés d'avance	4 562	-	4 562	3 868
	1 204 671	-	1 204 671	930 134
Placements (note 5)	-	167 675	167 675	149 626
Immobilisations corporelles (note 6)	91 839	-	91 839	113 319
Actifs incorporels (note 7)	4 886	-	4 886	5 978
	1 301 396	167 675	1 469 071	1 199 057
PASSIF				
Court terme				
Créditeurs (note 9)	275 805	389	276 194	217 669
Versements sur dette à long terme	-	-	-	8 174
Portion court terme des avantages incitatifs reportés	14 405	-	14 405	13 832
Apports reportés	15 450	-	15 450	22 953
Produits perçus d'avance	840 406	-	840 406	655 350
	1 146 066	389	1 146 455	917 978
Avantages incitatifs reportés	60 538	-	60 538	74 943
	1 206 604	389	1 206 993	992 921
ACTIF NET				
Actif net affecté	_	167 286	167 286	149 237
Actif net non affecté	94 792		94 792	56 899
	94 792	167 286	262 078	206 136
	1 301 396	167 675	1 469 071	1 199 057

Pour le conseil d'administration,

2021

(8 174)

135 990

403 766

539 756

2020

(17968)

41 044

362 722

403 766

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme

VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN

\$	\$
55 942	105 150
22 572	24 628
(15 820)	3 571
(13 832)	(4 927)
48 862	128 422
247 531	(163 855)
296 393	(35 433)
(600 000)	-
450 000	100 000
(2 229)	(5 555)
(152 229)	94 445
	55 942 22 572 (15 820) (13 832) 48 862 247 531 296 393 (600 000) 450 000 (2 229)

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (l'«Ordre») est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu du Code des professions du Québec c.C-26, et est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'administrer les fonds suivants : le Fonds d'administration générale et le Fonds d'indemnisation.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

Le Fonds d'administration générale sert aux activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux activités de formation continue, les droits d'admission et les revenus de publicité sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

Les cotisations, subventions, commandites, ristournes et autres produits sont constatés à titre de produits au prorata dans l'exercice où ils sont acquis. La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

Les revenus de placement sont comptabilisés à la date où ils sont gagnés.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges selon des clés de répartition adaptées à chaque type de charge qu'il utilise avec constance année après année.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des parts de fonds mutuels qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat.

Les placements sont évalués à la juste valeur et se composent d'obligations, d'actions et d'unités de fiducie de revenus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous :

Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Matériel informatique acquis après le 31 mars 2009	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Dégressif	20 %

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à œuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération. Il est donc difficile d'évaluer leur juste valeur et ils ne sont pas constatés aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

Numérisation 10 ans Logiciels 4 ans

Avantages incitatifs relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et sont portés en diminution du loyer.

3- PLACEMENTS

	2021	2020
	\$	\$
Dépôt à terme, 0,50 %, échéant en juillet 2021	100 000	-
Dépôt à terme, 0,44 %, échéant en mars 2022	250 000	_
Dépôt à terme, 0,48 %, échéant en septembre 2021	250 000	-
Dépôt à terme, 1,70 %	-	250 000
Dépôt à terme, 1,70 %	-	200 000
	600 000	450 000

4- DÉBITEURS

	2021	2020
Fonds d'administration générale	\$	\$
Clients	37 486	39 570
Intérêts courus	367	3 630
	37 853	43 200

5- PLACEMENTS

	2021	2020
Fonds d'indemnisation	\$	\$
Parts de fonds mutuels	167 675	149 626

6-IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2021	2020
	Д	Amortissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	179 641	101 920	77 721	95 685
Mobilier de bureau	41 242	30 136	11 106	13 878
Matériel informatique	271 182	268 170	3 012	3 756
	492 065	400 226	91 839	113 319

7- ACTIFS INCORPORELS

			2021	2020
	A	Amortissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Numérisation	10 869	5 983	4 886	5 978
Site Internet	25 377	25 377	-	-
Logiciels	2 390	2 390	-	-
Logiciel pour gestion du				
tableau des membres	132 604	132 604	-	-
	171 240	166 354	4 886	5 978

8- EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 120 000 \$, au taux préférentiel plus 2,2 %.

9- CRÉDITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	84 699	71 481
Salaires	82 203	52 257
Taxes de vente	109 292	93 931
	276 194	217 669

10- DETTE À LONG TERME

	2021	2020
	\$	\$
Emprunt, 8,5 %	-	8 174
Versements échéant au cours du prochain exercice	-	8 174
	-	-

11- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse se résume ainsi :

	2021	2020
	\$	\$
Débiteurs	5 347	(27 680)
Subventions	6 800	37 879
Frais payés d'avance	(694)	145
Créditeurs	58 525	(57 309)
Apports reportés	(7 503)	(18 067)
Produits perçus d'avance	185 056	(98 823)
	247 531	(163 855)

12- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Selon des contrats de service et un bail échéant jusqu'en août 2026, l'Ordre s'est engagé à verser les montants minimums suivants :

	\$
2022	130 182
2023	109 915
2024	110 500
2025	111 671
2026	75 368
Exercices subséquents	1 380
	539 016

13- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux débiteurs. L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements cotés en bourse.

ANNEXES NON AUDITÉES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

- 49 Annexes
- 55 Notes complémentaires

	2021	2020
	\$	9
ANNEXE A - PRODUITS PAR ACTIVITÉS		
Cotisations annuelles	966 750	883 341
Cotisations spéciales	-	58 410
Admission	22 360	17 250
Cours, stages et examens professionnels	1 840	850
Assurance responsabilité professionnelle (ARP)	-	10 004
Formation continue	115 328	117 608
Discipline	4 365	2 439
Services aux membres	37 462	25 553
Vente ou location de biens et services	8 135	10 490
Intérêts et revenus de placement	5 288	8 625
Subventions	74 213	184 440
Autres produits	6 653	5 704
Autres produits	4 - 4 - 4 - 4	4 004 744
	1 242 394	1 324 714
	1 242 394 156 660	
ANNEXE B - CHARGES PAR ACTIVITÉ Admission Cours, stages et examens professionnels		140 333
Admission	156 660	1 324 714 140 333 1 091 27 839
Admission Cours, stages et examens professionnels Inspection professionnelle	156 660 4 183	140 333 1 091
Admission Cours, stages et examens professionnels Inspection professionnelle Normes professionnelles et soutien à la profession	156 660 4 183 43 073	140 333 1 091 27 839
Admission Cours, stages et examens professionnels Inspection professionnelle Normes professionnelles et soutien à la profession Formation continue	156 660 4 183 43 073 85 054	140 333 1 091 27 839 65 028 172 703
Admission Cours, stages et examens professionnels Inspection professionnelle Normes professionnelles et soutien à la profession Formation continue Bureau du syndic	156 660 4 183 43 073 85 054 122 777	140 333 1 091 27 839 65 028
Admission Cours, stages et examens professionnels Inspection professionnelle Normes professionnelles et soutien à la profession Formation continue Bureau du syndic Comité de révision	156 660 4 183 43 073 85 054 122 777	140 333 1 091 27 839 65 028 172 703 71 698
Admission Cours, stages et examens professionnels Inspection professionnelle Normes professionnelles et soutien à la profession Formation continue Bureau du syndic Comité de révision Conseil de discipline	156 660 4 183 43 073 85 054 122 777	140 333 1 091 27 839 65 028 172 703 71 698 489
Admission Cours, stages et examens professionnels	156 660 4 183 43 073 85 054 122 777 97 462	140 333 1 091 27 839 65 028 172 703 71 698 489 7 121
Admission Cours, stages et examens professionnels Inspection professionnelle Normes professionnelles et soutien à la profession Formation continue Bureau du syndic Comité de révision Conseil de discipline Gouvernance	156 660 4 183 43 073 85 054 122 777 97 462	140 333 1 091 27 839 65 028 172 703 71 698 489 7 121 222 266
Admission Cours, stages et examens professionnels Inspection professionnelle Normes professionnelles et soutien à la profession Formation continue Bureau du syndic Comité de révision Conseil de discipline Gouvernance Communications	156 660 4 183 43 073 85 054 122 777 97 462 - - 230 961 179 286	140 333 1 091 27 839 65 028 172 703 71 698 489 7 121 222 266 156 879
Admission Cours, stages et examens professionnels Inspection professionnelle Normes professionnelles et soutien à la profession Formation continue Bureau du syndic Comité de révision Conseil de discipline Gouvernance Communications Services aux membres	156 660 4 183 43 073 85 054 122 777 97 462 - 230 961 179 286 16 888	140 333 1 091 27 839 65 028 172 703 71 698 489 7 121 222 266 156 879 23 736

	2021	2020
	\$	\$
ANNEXE C - DÉTAIL DES PRODUITS		
Cotisations annuelles :		
Cotisations tarifs réguliers	807 634	755 362
Cotisations tarifs réduits	126 969	98 171
Frais multidiscipliniare C.M.C.	6 708	6 872
Frais multidiscipliniare Pl. Fin.	7 250	7 500
Cotisation CIQ	13 521	12 791
Frais de paiements étalés	4 668	2 645
	966 750	883 341
Autres cotisations :		
Cotisations spéciales pour résorber le déficit accumulé	-	58 410
· · ·	-	58 410
Admission : Frais d'étude de dossier	22 360	17 250
	22 360	17 250
Cours, stages et examens professionnels :		
Frais d'examen C.M.C.	1 840	850
	1 840	850
Accurance reconcepcibilité professionnelle :		
Assurance responsabilité professionnelle : Ristournes sur primes (ARP)	-	10 004
	-	10 004
Formation continue : Formations en ligne	19 843	7 008
Formations en salle	42 178	16 047
Inscriptions aux activités - Congrès, colloques	25 557	63 053
Commandites aux activités - Congrès	25 557 27 750	31 500
Communation aux donvitos - Congres		
	115 328	117 608

	2021	2020
	\$	\$
Discipline:		
Amendes versées par des membres	4 365	2 439
	4 365	2 439
Services aux membres :		
Frais d'inscription - Cocktail et réseautage	22	4 282
Commandites - Cocktail et réseautage	700	4 200
Ristournes sur les services achetés par les membres	4 265	1 428
Partenariats et commandites	32 475	15 643
	37 462	25 553
Vente ou location de biens et services :		
Publications d'offres d'emploi et autres	8 135	10 490
	8 135	10 490
Intérêts et autres revenus de placement :		
Intérêts et autres revenus de placement	5 288	8 625
·	5 288	8 625
Subventions :		
Subvention du CEM pour l'élaboration d'une charte de compétences	10 000	13 829
Subvention - Ministre de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion	-	117 200
Subvention de la Fondation de l'Ordre pour le site Internet et élaboration		
des fiches de compétences du gestionnaire	14 550	5 000
Subvention Emploi d'été Canada	4 211	3 864
Subvention CNESST pour harcèlement psychologique	45 452	44 547
	74 213	184 440
Autres produits :		
Autres produits	6 653	5 704
	6 653	5 704
	1 242 394	1 324 714

	2021	2020
	\$	\$
ANNEXE D - DÉTAIL DES CHARGES		
Admission:		
Frais relatifs à l'admission	5 239	4 348
Salaires et charges sociales	113 824	74 970
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	37 597	61 015
	156 660	140 333
Cours, stages et examens professionnels :		
Honoraires examinateurs	400	200
Redevances versées sur revenus d'examen	3 783	891
	4 183	1 091
Inspection professionnelle :		
Salaires et charges sociales	34 137	21 542
Frais relatifs inspection professionnelle	1 314	_
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	7 622	6 297
	43 073	27 839
Normes professionnelles et soutien à la profession :		
Salaires et charges sociales	71 628	60 589
Honoraires et avis juridiques	7 090	2 072
Honoraires consultants (normes professionnelles)	978	1 376
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	5 358	991
	85 054	65 028
Formation continue :		
Salaires et charges sociales	67 614	74 082
Honoraires consultants	23 474	6 658
Audiovisuel	12 834	36 335
Frais reliés aux activités de formation	1 860	23 174
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	16 995	32 454
	122 777	172 703

	2021	2020
	\$	\$
Bureau du syndic :		
Salaires et charges sociales	40 033	25 084
Honoraires - Inspecteurs		15 809
Honoraires et avis juridiques	51 954	24 789
Divers	979	447
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	4 496	5 569
	97 462	71 698
Comité de révision :		
Autres frais - Comité de révision	-	489
	-	489
Conseil de discipline :		
Salaires et charges sociales	-	6 971
Autres frais	_	150
	-	7 121
Countemporal		
Gouvernance : Salaires et charges sociales	183 827	172 870
Frais de réunion	3 125	2 262
Frais de récinion Frais de déplacement et d'hébergement	318	4 082
Assurances responsabilité des administrateurs	1 248	1 574
Assemblée générale annuelle	4 979	2 104
Honoraires d'audit	13 500	625
Dépenses de formation - Gouvernance	4 160	1 529
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	19 804	37 220
	230 961	222 266
Communications :		
Salaires et charges sociales	64 303	60 658
Honoraires consultant - Site Internet et intranet	78 098	61 468
Honoraires professionnels	-	3 000
Publicité	29 057	24 707
Impression et reprodution	139	1 594
Frais campagne de recrutement et autres	-	2 827
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	7 689	2 625
	179 286	156 879

	2021	2020
	\$	\$
Services aux membres :		
Salaires et charges sociales	15 987	18 445
Frais liés aux activités de réseau	901	5 145
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	-	146
	16 888	23 736
Contribution au CIQ :		
Contribution au CIQ	13 439	11 638
	13 439	11 638
Autres charges :		
Salaires et charges sociales	49 377	64 725
Honoraires consultants	93 967	144 019
Fournitures de bureau et équipement informatique	17 879	14 806
Frais de réunion	716	2 142
Assurances	532	395
Location et entretien	17 856	17 147
_ogiciels et site Internet	4 312	13 863
Frais d'administration	-	738
ntérêts, frais bancaires et services	4 605	3 945
ntérêts sur dettes à long terme	177	1 797
Divers	13 361	6 875
Amortissement	22 572	24 628
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	29 365	25 647
	254 719	320 727
	1 204 502	1 221 548
ANNEXE E - FRAIS GÉNÉRAUX RÉPARTIS (Note A)		
Formation du personnel	1 655	2 151
Frais de carte de crédit	38 662	25 319
Charges locatives	88 609	98 208
Abonnement et cotisations	-	5 222
Honoraires consultants	-	33 868
Divers frais généraux	-	7 196
	128 926	171 964

ANNEXES NON AUDITÉES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

Note A

Les charges de l'Ordre sont présentées par activités conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel tel qu'il est exigé par l'Office des professions du Québec. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des honoraires et d'autres charges directement rattachées à l'activité.

Les frais généraux, c'est-à-dire les charges de fonctionnement générales communes, sont ventilés dans les activités selon une clé de répartition basée sur l'utilisation de ces frais proportionnellement au nombre d'heures consacrés et l'espace occupé par une fonction.

L'ORDRE REMERCIE LES SIX MEMBRES QUI ONT PARTICIPÉ À LA CAMPAGNE DE NOTORIÉTÉ 2020-2021 DE L'ORDRE



Joël Labelle, Adm.A.
Caroline Pujol, Adm.A.
Fimba Tankoano, Adm.A., C.M.C.
Nancy Lahaie, Adm.A., C.M.C.
Abdallah Ouraghi, Adm.A., C.M.C.
Élise Beauchesne, Adm.A.







■ RAPPORT ANNUEL 20|21

PRODUCTION

Direction générale Ordre des administrateurs agréés du Québec

IMPRESSION

Groupe Audaz

PUBLICATION

Ordre des administrateurs agréés du Québec 1050, Côte du Beaver Hall, Bureau 360 Montréal (Québec) H2Z 0A5 Tél.: 514-499-0880 ou 1 800 465-0880 adma.qc.ca

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021 Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2021 ISBN 978-2-923427-18-8



GESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

